

lui, il s'est permis de rejeter un Bill de quarantaine qui mettait entre les mains des corporations électives de Québec et de Montréal tous les moyens de préserver la santé publique, autant que possible. Le rapport du comité démontre que les réglemens de quarantaine cette année même, ne valaient rien, puisqu'il paraît d'après les témoignages de ses propres officiers qu'il n'est arrivé d'Europe à la Grosse-Isle, que dix vaisseaux avec le Cholera, et 19 à Québec, preuve évidente que les réglemens ne valaient rien, et que le système d'isolement entre les pestiférés et les personnes en bonne santé était mal observé. Bien plus, il est constant, que le Gouverneur par une imprudence ou une curiosité impardonnable est allé en promenade à la Grosse-Isle dans le cours de l'été dernier, quand la maladie y régnait, et s'est exposé à y prendre le poison pour le répandre parmi les citoyens. Enfin il suffit de dire que la Chambre n'approuve pas ses réglemens de quarantaine, et démontre et soit convaincue qu'ils étaient mauvais, pour qu'il ne prenne pas occasion de ce qu'on lui vote de l'argent, tout ennemi qu'il est du bien public, pour inférer que nous approuvons ses mesures sanitaires, raisonnement aussi faux, sophisme aussi palpable que s'il en inférait que nous approuvons toutes les erreurs, tous les écarts, et tous les crimes de son administration. Je crois qu'en adoptant les mesures proposées, nous consultons l'intérêt public, et que toute l'imputation des malheurs de la colonie devra retomber sur le Ministre et le Gouverneur, s'il n'y a pas de session. En nous convoquant, le Gouverneur nous a tendu un piège, et a compté que la nécessité nous contraindrait à consentir un Bill d'indemnité. Nous ne devons pas, quoiqu'il en soit, nous départir de nos droits et de l'usage constant de ne passer un Bill d'indemnité qu'après que les avances ont été faites sur un vote de crédit. Si le Gouverneur craignait tant pour sa bourse, devait-il dans son message de l'année dernière employer la menace contre cette Chambre? Pour nous, nous avons pourvu aux Bills temporaires, aux mesures de quarantaine, aux besoins les plus indispensables, nous ne devons pas aller plus loin, à moins d'avoir les contingens. Il est facile de voir que le but du Gouverneur est d'entraver la Législature, et quand bien même cette difficulté serait levée, il saurait bien trouver d'autres prétextes. N'avons-nous qu'un seul sujet de difficulté; ou plutôt l'antipathie n'a-t-elle pas été toujours croissante sur mille et mille autres sujets? Nous nous sommes plaints de la composition du Conseil Législatif, parcequ'il n'était composé que de fonctionnaires publics et de salariés sans indépendance: et sur cette plainte on l'a rempli d'hommes amis des principes et des abus que soutient le Gouvernement, pleins de préjugés, de passions, d'animosités. Quelle en a été la conséquence? En est-il meilleur? Depuis cette prétendue réforme, 1832, 1833, 1834, ont vu constamment rejeter les mêmes mesures que ci-devant et beaucoup d'autres. Ces faits ont dessillé les yeux et ont prouvé qu'il existe dans la constitution un germe de défectuosité, qui assure l'irresponsabilité à tous les fonctionnaires publics, qui auront la prudence de penser et d'agir dans le sens de l'Exécutif. Aussi le Conseil se fait-il le défenseur des mêmes abus, et se permet-il envers cette Cham-

bre un langage plus injurieux que jamais; aussi y a-t-il plus d'égouts et de malignité dans les sentimens de ces hommes neufs, violens, fougueux, passionnés, ignorans et aveugles. Auparavant on y trouvait au moins des hommes instruits qui, malgré leurs passions et leurs préjugés, étaient cependant susceptibles de se rendre à des arguments, à des citations, et d'éviter des contradictions: ceux d'aujourd'hui, avec les mêmes passions, ont une bien plus forte dose d'ignorance et d'absurdité. Depuis ce temps, les sessions n'ont produit que des malheurs et de nouvelles sources de désordres pour le pays. Toujours ce corps s'est opposé aux mesures adoptées par cette Chambre pour soumettre les fonctionnaires publics à la comptabilité. Ces inconvéniens seraient-ils donc absolus? Une nouvelle réforme ne serait-elle pas possible? N'y aurait-il eu qu'en 1791 que les hommes publics de la Métropole auraient pu ger et se permettre d'examiner et de décider révoquablement ce qui convenait aux Colonies? Depuis longtemps la situation du pays est telle, que la vie publique est un dégoût: nous sommes engagés dans une lutte, où il s'agit de défendre nos droits les plus incontestables, et de combattre des prétentions qui vont à établir l'oppression et l'esclavage en principes. Il n'y a rien de plus absurde que cette prétention de nous donner deux Législatures, une en dehors du pays, qui n'a pas le loisir de s'occuper de nos affaires, qui ne les connaît pas, où l'intrigue se glisse si facilement à notre préjudice, et qui pourtant se mêle de législater sur tous nos objets locaux, au point qu'elle passe plus de Bills pour nous que pour toutes les autres colonies Britanniques; et une Législature locale, qui n'a jamais fait de lois d'exception, et que néanmoins on condamne à ne s'occuper que de ponts et de chemins.

Il est juste que des sujets Anglais réclament contre de telles empiétations, et persistent à être régis par la Législature qu'on leur a donnée. Mais non seulement nous voulons jouir des avantages de la constitution, nous ne voulons plus qu'elle soit ce qu'elle a été, défectueuse et insuffisante. Il est criant de voir l'expression des sentimens du peuple, les votes des représentans du peuple annulés par l'opposition de commis de bureaux ou de Conseillers Législatifs, étrangers aux intérêts du pays, organes et créatures de l'Exécutif. Nous ne pouvons attendre que du bien pour le pays, en déclarant que le Gouverneur a virtuellement mis fin à la session; et que nous ne pouvons procéder aux affaires; en faisant sentir à la Mère-Patrie l'urgence qu'il y a pour elle de mettre fin aux dissensions qui existent dans le pays; en lui déclarant que le seul moyen d'y parvenir est de donner au peuple du Canada des institutions telles qu'il n'ait rien à envier aux Etats-Unis; en lui disant que le système gouvernemental des états est examiné, admiré, préconisé, parce qu'au moyen de ces institutions l'Amérique indépendante marche d'un pas plus ferme et devance l'Amérique coloniale dans la carrière de la civilisation; que des centaines d'individus visitent les Etats, et étudient ses institutions, et qu'il est impossible que, si l'on ne donne pas aux colonies un système propre à favoriser l'industrie et à satisfaire l'amour de la liberté; la comparaison qui se fait sans cesse de leur état et du nôtre ne prépare